

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 4 mars 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monany

-----



## Délibération n° 03-04 du 4 mars 2021

### INDIVIDUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2021 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DES TRAVAUX 2021 DU PLAN CANOPÉE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- RÉPARTIT les 6 000 000 d'euros du programme des travaux 2021 du plan canopée comme indiqué ci-dessous ;

- Plantations sur routes départementales : 4 550 000 euros
- Plantations dans les collèges : 600 000 euros
- Plantations dans les sites départementaux (hors collèges) : 180 000 euros
- Renforcement des boisements des parcs : 500 000 euros
- Actions partenariales et participatives : 140 000 euros
- Études canopée : 30 000 euros

- INDIVIDUALISE les 6 000 000 d'euros de l'autorisation de programme 2021 du Plan Canopée tel qu'indiqué ci-dessus ;

- OUVRE 3 000 000 d'euros de crédits de paiement pour l'exercice budgétaire 2021 ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de solliciter toute subvention relative aux opérations inscrites dans le programme d'investissement du Plan Canopée.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*